



A Saint-Pierre le 21 Février 2008

M. Yves FAUQUEUR
Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon

Objet : Augmentation du prix du fuel

Monsieur le Préfet,

Avec l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Conseil territorial - suite aux démarches conjointes des élus locaux et nationaux auprès du Secrétariat d'Etat à l'Outre-Mer - et l'extension du dispositif national d'aide à la cuve, l'Etat avait affiché une réelle préoccupation pour la problématique du chauffage dans notre Archipel.

Lors des travaux du Grenelle de l'Environnement, l'Etat avait pris également l'engagement de ne plus effectuer d'augmentation du prix du fuel pendant l'hiver. Il est évident que la population ne saurait le supporter, notamment les ménages les moins aisés.

Dès lors, vous comprendrez notre étonnement et notre colère lorsque nous avons appris hier au soir, via le journal télévisé de RFO, l'augmentation du prix du fuel décidée par vos services, au cœur de l'hiver et quelques mois à peine après la conclusion des travaux du Grenelle de l'Environnement.

Une telle démarche est par conséquent complètement incohérente et risque de mettre des ménages déjà fragilisés dans des situations financières ingérables, et de pénaliser ainsi l'activité économique locale.

Nous déplorons qu'une telle initiative ait été prise sans consulter, ni même informer les élus et responsables locaux, surtout dans un domaine aussi vital pour les gens de l'Archipel.

Nous avons donc l'honneur de vous demander de revenir sur cette décision qui, en plus d'être inacceptable d'un point de vue social, est économiquement contreproductive.

Par ailleurs, le retour de cette problématique rend encore plus urgent la mise en œuvre d'une véritable politique d'économie d'énergie, visant à réduire la facture de consommation des ménages et des collectivités, tel que prévu au contrat de projet Etat-Collectivité territoriale 2007-2013 pour un montant total de 1 000 000 euros.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Le Député,

Pour les conseillers territoriaux

Pour les conseillers municipaux,

Annick GIRARDIN

Yannick CAMBRAY

Tatiana URTIZBEREA